



SYSTRA 2015
SYSTRA 2014
SYSTRA 2013
SYSTRA 2012

ELECTION **C E et D P**

Notre vocation première réside dans la défense de vos intérêts



Nous n'entretenons aucune relation de familiarité équivoque avec la direction. En revanche nous vous garantissons notre présence active et constante, afin de vous représenter efficacement et d'être en capacité de défendre librement vos droits.

Nous ne détenons aucune position managériale, nous permettant de sanctionner nos propres collaborateurs, en leur refusant le télétravail, tout en le préconisant dans les tracts.



Nous ne livrons pas d'information fictive au sujet de notre signature sur l'intéressement, quand certains prônent leur intervention, sans l'avoir aucunement signé. Nous vous rappelons, que c'est l'un de nos membres qui a eu le courage de signer seul, afin de préserver nos intérêts. Ce qui lui a d'ailleurs valu de fortes récriminations, et un rejet total des autres syndicats, qui sans cette signature n'auraient obtenu absolument aucun intéressement.



Nous sommes à l'origine de la mise en place des congés payés selon la règle du 10^{ème}. Bien que les autres syndicats s'en octroient le mérite. Il suffit pour ce faire de le vérifier dans le déroulement de la vie des Instances Représentatives.



Nous assurerons une présence annuelle permanente. Car nous n'interrompons pas notre mission au CE, pendant les deux mois de période estivale, au détriment des salariés présents.

Je pense à mon **AVENIR**
J'INVESTIS POUR MON **EMPLOI**
Je rejoins la **CGT**

Du 3 au 10 Septembre 2015

Faites entendre votre voix ! Votez pour vous,

votez pour la CGT



Correspondants C.G.T à Sysstra :

Stéphane Mallard 06 19 20 14 16

Johann Casset 06 87 65 61 94

Notre équipe constituée dans un respect d'équité de représentation hommes/femmes, est enrichie par sa diversité, et la multiplicité de ses compétences. Son objectif consiste à vous accompagner dans votre vie professionnelle au sein de l'entreprise et à défendre vos droits. Cette équipe a sans cesse été présente et demeurera immanquablement à vos côtés.



Nous avons créé le CE depuis plus de quinze ans, à l'issue d'une longue bataille devant les tribunaux.



Nous sommes en capacité d'endosser les responsabilités, qui nous incombent en tant que représentants du personnel. Car nous sommes des militants engagés. Nos victoires passées en attestent. Notamment celles obtenues auprès des tribunaux.



Depuis le 1^{er} janvier 2015, les comités d'Entreprise sont soumis à de nouvelles dispositions légales. Notamment dans le domaine de la gestion. Nous en détenons véritablement les compétences et la maîtrise.



Afin de recueillir vos votes, certains syndicats revendiquent le résultat de divers accords. Néanmoins à l'origine il ne s'agit, que des propositions initiales de la direction.

De même certains syndicats annoncent, qu'ils défendent les intérêts des salariés. Cependant lorsqu'il est nécessaire de recourir à une expertise en procédant à un vote pour analyser la charge et les conditions de travail des salariés. Ils s'y opposent, en votant contre et en abondant dans le sens de la direction. D'autres encore n'hésitent pas à s'en attribuer le bénéfice, alors qu'il n'en est rien.



La CGT assure sa présence assidue à chaque réunion. Les autres syndicats bien que présents dans l'entreprise, se permettent de revendiquer leur présence, alors qu'ils ont été totalement absents de certaines réunions.

C'est pourquoi vos votes massifs sont indispensables à la poursuite efficiente et constructive de notre mission. Car nous agissons sans esbroufe, ni effet d'annonce, mus par des motivations authentiques. Le constat est flagrant. Au cours des 15 années passées de nombreux succès juridiques conquis, émanent uniquement d'un membre de notre équipe. Dont les compétences juridiques et le courage militant, lui ont permis d'ester devant les tribunaux pour défendre les droits des salariés Systra :

1. Création et mise en place de l'ensemble des structures du CE, à l'issue d'un an de combats acharnés.

2. Congés d'ancienneté.

3. Congés payés selon la règle du 10^{ème}.

4. Congés de fractionnement.

5. Obtention des Budgets du CE.

6. Multiples interventions devant le tribunal des prudhommes et la Cour d'Appel pour assister et défendre les salariés Systra licenciés, avec un succès incontestable.

7. Interventions devant le Tribunal de Grande Instance, pour défendre les conditions de travail des salariés de Systra. Notamment afin d'obtenir l'analyse de la charge et des conditions de travail des salariés.

Votre vote est vital et déterminant pour garantir vos droits et votre avenir professionnel.

En votant CGT vous misez sur des militants, qui ne se déroberont pas, lorsque vous serez confrontés à des difficultés professionnelles.

Au préalable de votre décision de vote, il est primordial de vous interroger, quant à l'authenticité des victoires obtenues depuis 15 ans.

Méfiez-vous de ceux qui s'arrogent et ventent ces succès sans vergogne, alors qu'ils n'en sont aucunement à l'origine. Votez pour la probité, la loyauté, l'intransigeance et la détermination probante de l'équipe CGT.

La CGT est un syndicat qui n'a pas vocation à faire allégeance à la direction. Sa vocation est de contribuer à la transformation des conditions de travail en conciliant bien-être des salariés et réussite de l'entreprise

